

# ÉTUDE RELATIVE AUX SITUATIONS D'INTERCONTRAT DANS LA BRANCHE BETIC

SEPTEMBRE 2022

L'intercontrat est une situation correspondant à une période entre deux missions, une période de latence / d'attente pendant laquelle un salarié n'est pas positionné sur une mission ou un projet. Il s'agit d'une situation très spécifique à la branche BETIC qui n'est aujourd'hui pas encadrée par la loi ou la convention collective. Une enquête a été réalisée dans le cadre de l'étude réalisée par l'ADESATT et permet de mieux identifier ce phénomène au sein de la branche.

## Les entreprises concernées par l'intercontrat selon l'enquête\*

L'intercontrat est principalement mobilisé dans les secteurs du numérique et de l'ingénierie.

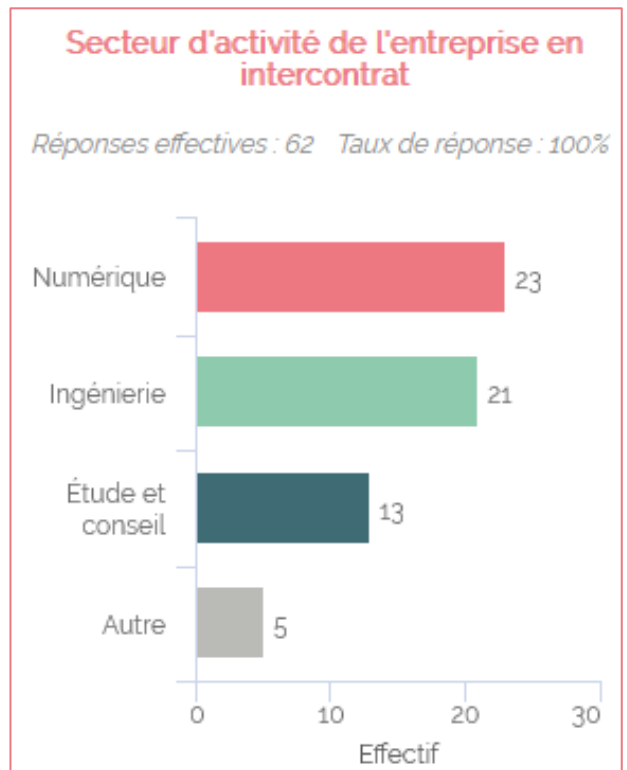
### En moyenne



des salariés sont en intercontrat en 2021 (par rapport au nombre total de salariés)

Les profils de postes concernés par l'intercontrat sont très diversifiés, ce qui rend difficile l'identification d'un profil type par poste ou métier.

Pour chaque secteur, voici le top 3 des métiers les plus cités comme étant concernés par l'intercontrat selon l'enquête.



	Numérique	Ingénierie	Conseil
1	Consultant	Dessinateur-projeteur	Consultant
2	Développeur	Spécialiste ingénierie-étude	Chef de projet
3	Spécialiste systèmes, réseaux, sécurité	Chef de projet	Chargé de mission/enquêteur/analyste

\*L'enquête a été réalisée en ligne auprès des entreprises et salariés de la branche entre le 23 mai et le 20 juin 2022 puis entre le 29 août et le 16 septembre 2022

# ÉTUDE RELATIVE AUX SITUATIONS D'INTERCONTRAT DANS LA BRANCHE BETIC

SEPTEMBRE 2022

## Les principaux enseignements de l'étude

### UNE DÉFINITION DE L'INTERCONTRAT PARTAGÉE MALGRÉ L'ABSENCE DE CADRE GÉNÉRAL

- Il n'existe aucune définition légale ou conventionnelle de l'intercontrat.
- Des accords d'entreprises apportent des définitions dans lesquelles des éléments communs (période de latence, critère de facturation/mission...) existent.
- Cette absence de cadre formel n'est pas identifiée comme un enjeu selon les entreprises, même si cela peut laisser place à des dérives.

### UNE SITUATION FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES

- Les entreprises concernées considèrent l'intercontrat comme une modalité inhérente au métier ou au secteur d'activité.
- Cette modalité présente des avantages pour l'entreprise (souplesse, maintien des compétences en interne), à condition de rester dans un taux d'intercontrat raisonnable (par rapport à l'ensemble des salariés de l'entreprise) et de couvrir des durées relativement courtes pour les salariés .
- Malgré les habitudes évoquées par les entreprises de recours à l'intercontrat, des écueils existent (anticipation difficile des périodes de latence, conflits pouvant émerger autour de certains profils de postes ou de certaines situations, sur des sujets comme la mobilité, l'adéquation entre les postes proposées et les compétences)

**39**  
jours

durée moyenne de  
l'intercontrat en 2021  
dans les entreprises  
ayant répondu au  
questionnaire

### DES USAGES VARIÉS PERMETTANT DE GARANTIR LE BON DÉROULEMENT DE CES PÉRIODES

- L'intercontrat est une période utilisée par les entreprises et salariés de différentes manières (formation, commercial, projets internes...).
- Des entreprises proposent des accompagnements pour aider les salariés à bien vivre l'intercontrat (réfèrent intercontrat, entretien systématique au retour de mission, coaching...)
- L'étude met en évidence un besoin d'information, de sensibilisation (sur l'accès à la formation, la prévention des RPS) ou de partage de bonnes pratiques à destination des entreprises ou des salariés.